

L'an deux mille vingt, le vingt du mois de juin à 11 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, SADOURNY Jacqueline, VERDIER Véronique, BABUT Isabelle, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel, PEGAS Paulo, MALLET Philippe et ANGLARET Pascal

Absent excusé :

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE : AUTORISATION D'EFFECTUER LES DEMARCHES NECESSAIRES POUR LE RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES

La Trésorerie demande au Conseil Municipal de donner les pouvoirs au maire pour le recrutement des emplois aidés

DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE : AUTORISATION D'EFFECTUER LES DEMARCHES POUR LE REMPLACEMENT TEMPORAIRES DES AGENTS INDISPONIBLES

La Trésorerie demande au Conseil Municipal de donner les pouvoirs au maire pour le recrutement de personnels pour le remplacement temporaire des agents indisponibles

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Augmentation de 1,1 %, soit :

Taxe Foncière Bâtie : 14.15 %

Taxe Foncière non Bâtie : 79.93 %

Pour un produit de 75 732.71 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 12 heures 00 minute

